

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2017**Procès-Verbal**

Sur convocation en date du 22 février 2017, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 28 février 2017 à 20 h 30, à la salle du Jugnon, sous la présidence de Mr. Bernard PERRET, Maire et Conseiller Départemental

Etaient présents, Mesdames, Messieurs

LAURENT Claude	MERLE Emmanuelle	CHEVILLARD Jean Luc
BREVET Michel	BOUCHER Jean Paul	LACOMBE Annick
BRUNET Myriam	GENESSAY Luc	JOBAZET Jean Louis
PERRIN Annie	JOLY Philippe	MOREL Régine
BLANC Jean Luc	CADEL Marielle	RAZUREL Valérie
BONHOURE Paola	BURTIN Béatrice	MERLE Sandra
SION Carole	MERCIER Catherine	

Etaient excusés : Mesdames, Messieurs

CONNORD Odile a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE
CHESNEL Françoise a donné pouvoir à Luc GENESSAY
RIGAUD Jacqui a donné pouvoir à Jean Luc BLANC
JACQUEMET Rodolphe a donné pouvoir à Annie PERRIN
JANODY Patrice a donné pouvoir à Michel BREVET
CHATARD Kévin a donné pouvoir à Annick LACOMBE
MICHON Karine a donné pouvoir à Catherine MERCIER
CHARNAY Sylvain

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

Date affichage : mardi 7 mars 2017

En préambule, M. le Maire indique que le point n°5 intitulé « Dossier de déclaration Loi sur l'Eau pour les déversoirs d'orage » porté sur la convocation du Conseil municipal est retiré de l'ordre du jour. Les services de la Direction Départementale des Territoires consulté pour avis sur le projet de dossier ont demandé de compléter sur le fond et sur la forme le dossier initial.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2017

Entendu le rapport de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal décide d'adopter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2017.

2. RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2017

Entendu le rapport de Monsieur Claude LAURENT, Adjoint au Maire délégué aux Finances, à l'Economie, à l'Administration générale et à la Sécurité

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la réunion de la Commission des Finances ayant eu lieu le 14 février 2017

Les dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) imposent désormais aux collectivités locales, de plus de 3 500 habitants, une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ainsi depuis le 20 novembre 2015, M. le Préfet demande à ce que la délibération relative au débat d'orientation budgétaire soit accompagnée de ce rapport dont un exemplaire est joint à la présente note de synthèse

Le débat s'est articulé autour des points suivants :

- Résultat prévisionnel 2016 du Budget annexe de l'assainissement
- Résultat prévisionnel 2016 du Budget principal de la Commune
- Evolution des indicateurs d'épargne
- Evolution de l'encours de la dette, caractéristique de l'encours de la dette, capacité de désendettement, point sur les engagements pluriannuels
- Programme Pluriannuel d'Investissement 2015-2020 et orientations 2017

Sous réserve des derniers ajustements à réaliser pour le compte administratif, les résultats prévisionnels budgétaires 2016 s'établissent de la manière suivante :

- **le budget annexe de l'assainissement conforme au programme pluriannuel défini**
 - o pour la section de fonctionnement : le montant des dépenses réalisées sur l'exercice s'élève à 623 789.27 € pour un montant de recettes constatées de 637 228 € dégageant un résultat de + 13 438.73 € auxquels il convient d'ajouter le résultat antérieur de 2015 de 6 637 € soit un résultat global de 20 075.73 €
 - o pour la section d'investissement : le montant des dépenses réalisées s'élève à 466 372.63 € (y compris les restes à réaliser 2016 et le déficit d'investissement de 2015) pour un montant de recettes constatées de 442 745.43 € soit un déficit de - 23 627.20 €.
 - o le résultat global s'élèverait donc à + 20 075.73 € - 23 627.20 € = - 3 551.47 €
- **un budget général 2016 consolidé (fonctionnement + investissement) qui permettra de reporter 170 431.52 en 2017**
 - o pour la section de fonctionnement : le montant des dépenses réalisées s'élève à 6 053 382.96 € en 2016 (6 051 638.47 € en 2015, 6 329 031.71 € en 2014) pour un montant de recettes constatées de 7 351 067.09 € en 2016 (7 264 209.36 € en 2015, 7 613 139.28 € en 2014) (hors le report de 2015) dégageant un résultat de fonctionnement pour l'exercice de 1 297 684.13 € (1 212 570.89 € en 2015, 1 284 107.57 € en 2014). Avec le résultat antérieur reporté de 2015, le résultat de fonctionnement s'élève globalement à 1 773 950.58 € (1 672 932.81 € en 2015).
 - o pour la section d'investissement : le montant des dépenses (y compris les restes à réaliser 2016 et le déficit d'investissement reporté de 2015) réalisées s'élève à 5 722 178.10 € (3 726 638.3 € en 2015, 5 353 279.12 € en 2014) pour un montant de recettes de 4 118 659.04 € soit un déficit de - 1 603 519.06 €
 - o le résultat global s'élèverait donc à 1 773 950.58 € - 1 603 519.06 € = 170 431.52 €
- **La capacité de désendettement de la Commune s'élève à 3.23 années (3.81 à fin 2015, 4.51 années à fin 2014)**

L'encours de la dette de la Commune au 31 décembre 2016 s'élève à :

- 5 986 955.96 € pour le budget principal (6 729 786.91 € en 2015, 7 464 172.08 € en 2014)
- 3 713 015.03 € pour le budget annexe de l'assainissement (3 766 565.52 € en 2015, 3 833 155.36 € en 2014)

Globalement l'encours de la dette a diminué de 742 830.95 € ce qui correspond d'une part à l'absence de recours à l'emprunt en 2016 pour financer les investissements réalisés dans le cadre du budget principal de la Commune et d'autre part au remboursement du capital dû sur les emprunts souscrits antérieurement.

- **des taux d'imposition stables depuis 2001**

Dans le même temps et sans augmentation des taux d'imposition des taxes (taxe sur le foncier non bâti, taxe sur le foncier bâti et taxe d'habitation) depuis 2001, il convient de constater que les recettes (produits) de la fiscalité locale directe sont toujours en hausse. Il est à noter qu'en 2016, la progression a enregistré une forte dynamique de + 8.6 %, supérieure à celle enregistrée entre 2012 et 2013 qui s'élevait déjà à 6.48 %. Cela s'explique par une augmentation du nombre de propriétés et d'habitations assujetties et notamment le site de valorisation industrielle des déchets de La Tienne ; et ce malgré, une faible augmentation de la valeur locative des biens, compte tenu du niveau particulièrement bas de l'inflation (décision provenant des lois de finances)

- **des dépenses réelles de fonctionnement en légère augmentation (inférieure à 1 %)**

Les dépenses réelles de fonctionnement ont connu en 2016 une légère augmentation de +0.96 % après avoir connu en 2015 une très faible diminution de -0.08 % succédant à une augmentation de 3.94 % entre le CA 2014 et le CA 2013 et de 4.71 % entre le CA 2013 et le CA 2012.

Les principaux postes en augmentation concernent principalement :

- les charges à caractère général + 36 514.46 € et en particulier les postes alimentation, fournitures d'entretien, fourniture de voirie, vêtements de travail (dont 3503.95 € pour les sapeurs pompiers volontaires, l'acquisition de ces vêtements a été subventionnée hauteur de 1 664.64 € par le SDIS), fournitures diverses, prestations de services et honoraires (imputation comptable des factures de traitement des déchets des équipements publics), fêtes et cérémonies (feu d'artifice tiré en 2016 mais annulé en raison de l'arrêté préfectoral en 2015). Pour autant des postes de charges à caractère général ont diminué sensiblement : eau (- 4 854 €), énergie-électricité (-19 926 €), carburants (- 7 384 €), assurances (- 4 459.45 € en raison des nouveaux contrats), divers (-5 624€ en raison de la diminution du nombre d'études surveillées réalisées par les enseignants), réceptions (-1 438 €).
- une hausse globale des charges de personnel de 56 463.40 € contenues à 1.95 % liée :
 - * à l'imputation comptable des vacances et de l'allocation vétérance versées aux sapeurs pompiers du CPINI de Viriat dans le chapitre 012 personnel (+ 24 657 €)
 - * au recrutement de deux auxiliaires de puériculture à temps plein titulaires et de deux adjoints de puériculture à 80 % contractuelles pour l'ouverture de la nouvelle micro-crèche (+130 364 €)
 - * à la hausse des cotisations retraites (+ 8 185 €), de la médecine du travail et des frais de pharmacie (+ 1 826 €)
 - * le non-remplacement, suite à un départ en retraite, du poste d'ingénieur territorial au sein de la direction des services techniques a permis d'amortir partiellement l'ouverture du nouveau service à la population (micro-crèche).
- les autres charges de gestion courante diminuent globalement de près de 7 000 € en raison d'une réimputation comptable des vacances effectuées par les sapeurs pompiers volontaires du CPINI de Viriat. Néanmoins des postes augmentent comme les cotisations aux organismes (augmentation du nombre de points lumineux de l'éclairage public pris en compte par le SIEA pour le calcul de la cotisation au titre de la maintenance) et les subventions versées aux associations (téléthon, détente et loisirs...)
- l'absence de recours à l'emprunt depuis 3 ans permet de diminuer la charge des intérêts de la dette (-30 367.84 €)

- concernant les atténuations de produit, il est à noter que la Commune n'acquitte plus de pénalités au titre de l'article 55 de la loi SRU compte tenu de la mise à disposition gratuite de terrains auprès des bailleurs sociaux (opérations Haissor et troisième tranche du Crêt Déliat). S'agissant du FPIC, et malgré la prise en charge d'une partie des contributions communales par BBA, le montant du prélèvement continue à progresser (+11 438 €) pour atteindre 30 415 € à la charge de la Commune.

En contrepartie, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 1.99 % (pour 0.80 % en 2015) entre les comptes administratifs de 2015 et 2016 ce qui représente une somme de 140 904.01 € (+ 56 133.92 € supplémentaires en 2015 + 45 740 € supplémentaires en 2014 et + 272 469 € supplémentaires enregistrées en 2013).

Une partie des recettes connaît une dynamique par rapport à 2015 et en particulier : + 218 234 € au titre des contributions directes (nouvelles propriétés assujetties à la taxe foncière), + 4 212 € au titre des taxes funéraires (crématorium et chambres funéraires), + 12 077 € au titre des taxes sur la consommation finale d'électricité, + 31 835 € au titre de la taxe additionnelle au droit de mutation.

En revanche, certaines recettes diminuent comme le produit des dotations et participations de – 94 856 € avec notamment une nette diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement et du montant des allocations de compensations versés par l'Etat – 106 935 € (après une diminution de – 130 233 € observée entre 2014 et 2015). Cette diminution se trouve compensée partiellement par une augmentation des prestations de services versées par la CAF pour les structures de la petite enfance et pour la mise en œuvre des rythmes scolaires (+ 73 553 €).

En matière d'investissement, les principales réalisations effectuées en 2016 concernent :

- la modernisation des logiciels métiers (inscription en ligne pour le restaurant scolaire, le déploiement du logiciel arpège dans le service à la population, le logiciel de gestion des contrôles d'accès par badges des équipements publics)
- la refonte du site internet de la Commune et sa mise en ligne
- l'équipement des classes de l'école élémentaire publique en connectique (câblage RJ 45, HDMI, fibre optique) et en matériel pédagogique interactif (6 vidéoprojecteurs interactifs et tableaux numériques)
- le déploiement de la fibre optique entre les sites municipaux (services et équipements publics dont les écoles), la mise à disposition de wifi public en centre-village, le renouvellement du central téléphonique municipal (autocom)
- la sécurisation des accès aux écoles et à la Cité des enfants par la mise en place de portiers vidéo
- la rénovation de la Cité des Enfants (multiaccueil, locaux des temps collectifs du RAM et de la crèche familiale, centre de loisirs et accueil périscolaire gérés par l'AFRV)
- le renouvellement des équipements audio de la bibliothèque multimédia
- la réalisation des études nécessaires à la clôture de la DSP Crématorium et Chambre funéraire, à la relocalisation de la bibliothèque multimédia.
- les acquisitions foncières relatives à la rétrocession des terrains issus des successions Chapuis et Chanel ayant fait l'objet d'un portage foncier par l'EPF ainsi qu'une acquisition par voie de préemption Avenue de Mâcon
- la prise en compte en quasi-totalité des travaux d'aménagement de la Place de la Mairie-Place de la Salle des fêtes dont la première phase est d'ores et déjà achevée
- le renouvellement de matériels roulant et de voirie (balayeuse du tennis, tondeuse homologuée, véhicule de la Police municipale...)
- le déploiement de l'arrosage automatique en centre-village qui sera opérationnel à l'été 2017
- la reprise de la haie et du mur du cimetière

- des aménagements liés à la mise en œuvre de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) avec la reprise des escaliers dans les écoles
- des travaux d'entretien des équipements sportifs (skydome des Carronniers, terrains d'honneur rugby et foot, acquisition de 2 cages de foot, ...) et des bâtiments scolaires (rénovation de deux salles de classe à l'école des Sources, réfection des clôtures de l'école de la Prairie, réfection du talus de l'école des Sources), de la Cité des Enfants (chauffe-eaux), réfection des ateliers municipaux (réfectoire et vestiaires)
- la poursuite de la signalétique des bâtiments publics et des véhicules de services
- des travaux de voirie commandés auprès des entreprises et à réaliser pour la Rue du Parc, le tourne à gauche Chemin des Berthelons, le parking Haissor, la Rue de la Craz, Chemin des Granges, Chemin des Baisses-Moulin Riondaz, Impasse Rue de la Source
- des travaux de voirie réalisés pour l'inversion du sens de circulation du Chemin de Champ Têtu, les réseaux d'eaux pluviales Liavolles et aux Patales, le chemin de la Genetière aux Merciers, les accotements et le busage à Bessere, l'extension du réseau d'eau potable boulevard Herriot, l'enfouissement des containers à déchets aux Carronniers, l'aménagement des chicanes chemin de Tanvol, l'enrochement du mur de soutènement aux Greffets, la réfection du chemin de Baratier, de la Cambuse et de Bessere, accotement et revêtement de l'allée Gelière....
- la rénovation de l'éclairage public par du matériel permettant de réaliser des économies d'énergie (équipement en leds) : courts de tennis, Rue de la Barre, place du gymnase des Carronniers

perspectives 2017

Le Programme Pluriannuel d'Investissement élaboré pour la période 2015-2020, présenté en réunion de Commission des Finances du 14 février, est joint à la présente note de synthèse.

Dans le cadre de ce PPI, les orientations 2017 qui se dégagent prévoient :

- au niveau de la section de fonctionnement : poursuivre les efforts afin de contenir les dépenses réelles de fonctionnement : élaboration du BP en prenant pour référence le CA 2016 et non le BP 2016 ; maîtriser les postes des charges à caractère général, de gestion courante et des charges financières dans un contexte de hausse de la masse salariale (GVT, charges exceptionnelles liées au recensement et aux élections, charges patronales liées aux cotisations retraites et à l'assurance des risques statutaires de la collectivité) ; diminution des charges financières liée à l'absence de recours à l'emprunt depuis 3 exercices ; diminution des prélèvements obligatoires au titre de l'article 55 de la loi SRU (cession gracieuse de fonciers aux bailleurs sociaux) et du FPIC (prise en charge partielle par CABBB)
- au niveau de la section d'investissement :
 - des études AMO notamment pour la rénovation de la salle Thévenon, des anciens vestiaires foot-rugby, de la salle des fêtes : 60 K€
 - des acquisitions foncières (1.365 k€) :
 - * terrains (voirie, Route de Bourg)
 - * tènement de la place de l'Eglise (rétrocession de l'EPF)
 - * VEFA du logement d'urgence et de la bibliothèque multimédia dans le cadre de la restructuration de l'Ilot des Tilleuls
 - le renouvellement de matériels et de mobilier notamment pour la salle des fêtes et la salle André Chanel 80 K€
 - le renouvellement et la mise aux normes de sécurité du matériel roulant et de l'outillage : 70 k€

- des travaux de rénovation sur les bâtiments communaux y compris ceux liés à la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et aux économies d'énergie : réfection des cours d'école et de la Cité des enfants, rénovation de locaux du Parc des sports, de la salle des fêtes, des façades et des huisseries de la Mairie historique : 360 k€
- ravalement de façades de plusieurs bâtiments communaux : 20 K€
- des travaux de voirie et de cheminement doux, d'éclairage public, de reprise de concession dans le cimetière, de câblage TIC et de contrôle d'accès : 600 K€
- réalisation de la deuxième tranche de l'aménagement du tènement Place de la Mairie-Arrière de la salle des fêtes-Rue des anciens combattants (RAR 2016)

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017
- noter que le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette a été diffusé à chacun des conseillers municipaux avec la note de synthèse

Éléments de discussion

Dans le cadre de la présentation du programme de travaux du service de l'assainissement, M. Chevillard, Adjoint au Maire délégué à l'assainissement, l'urbanisme appliqué et droit des sols, rappelle que, conformément aux statuts de la nouvelle Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse indiquent que le transfert de la compétence assainissement devra se réaliser au plus tard pour le 1^{er} janvier 2019. Dans ces conditions, la desserte en assainissement collectif du hameau de Marillat prévue en 2019-2020 fera partie des dossiers examinés par la CABBB.

M. Laurent souligne d'une part que le taux de réalisation de la section de fonctionnement s'élève à 99 %, signe d'une bonne prévision des dépenses (ni sous estimées ni sur estimées) et d'autre part que les dépenses concernent à plus de 40 % les secteurs de la petite enfance, enfance et jeunesse.

3. CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS ET MISE EN ADEQUATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AU NIVEAU DES EQUIPES TECHNIQUES BATIMENT ET FLEURISSEMENT-ESPACES VERTS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article 4 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu les articles 6 et 7 du décret 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale modifiant l'article 97 de la loi du 29 janvier 1984

En 2014, au sein de la Direction des Services Techniques, deux personnes ont été recrutées contractuellement afin de pourvoir aux remplacements d'agents ayant quitté les services municipaux (l'un pour maladie professionnelle au sein de l'équipe bâtiment, le second pour une mise en disponibilité de l'équipe espaces verts-fleurissement)

Conformément aux dispositions statutaires, l'une des deux personnes a été intégrée au sein de la fonction publique territoriale en août 2016 sur le poste vacant de l'équipe espaces-verts-fleurissement correspondant à la mise en disponibilité.

Aujourd'hui afin d'intégrer la deuxième personne contractuelle, il convient de prévoir la création d'un poste d'adjoint technique au sein de l'équipe bâtiment à compter du 1^{er} mars 2017.

Cette création entrainera la mise à jour du tableau des emplois de la collectivité et la nomination des agents sur les emplois relevant de leurs équipes respectives : bâtiment d'une part et d'autre part, espaces verts-fleurissement.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- créer à compter du 1^{er} mars 2017 un poste d'ouvrier spécialisé des bâtiments rattaché à l'équipe bâtiment à temps plein (35 heures / semaine) dans le cadre d'emploi des adjoints techniques, de catégorie C relevant de la filière technique
- modifier en conséquence le tableau des emplois permanents à compter du 1^{er} mars 2017
- autoriser M. le Maire à procéder aux déclarations de vacance de postes, à prendre les arrêtés et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

4. MODIFICATION DE LA SUPERFICIE A CEDER DE LA PARCELLE AM 69 A LA SCI FONCIERE SUBTIL

Entendu le rapport de M. Michel Brevet, Adjoint au Maire délégué aux bâtiments, à la voirie, à l'accessibilité, à la sécurité incendie et au cimetière

Vu les articles L2121-13, L2122-22 et L2241-1 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu la réponse ministérielle publiée au JO du 23 novembre 2010

Vu l'avis rendu le 31 mars 2015 par le service France Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 mai 2015 autorisant la cession à la SCI Foncière Subtil de 350 m² de la parcelle AM 69 au prix de 0.60 €/m²

A l'occasion de la finalisation de la procédure de cession d'une partie de la parcelle AM 69, la SCI Foncière Subtil a indiqué qu'elle souhaitait acquérir une superficie supérieure aux 350 m² prévus initialement. Sa demande porte sur une cession de 712 m² au total.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- céder à la SCI Foncière Subtil une partie de la parcelle AM 69p soit 712 m² au prix de 0.60 €/m² soit 427.20 €
- préciser que tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

5. BILAN DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT 2016

Entendu le rapport de M. Jean-Luc CHEVILLARD, Adjoint au Maire délégué à l'Assainissement et à l'Urbanisme appliqué et droits des sols

Vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 (qui remplace l'arrêté du 22 juin 2007), relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, qui fixe en application des articles L. 2224-8, R. 2224-10 à R. 2224-15 et R. 2224-17 du code général des collectivités territoriales, les prescriptions techniques applicables à la conception, l'exploitation, la surveillance et l'évaluation de la conformité des systèmes d'assainissement collectif et des installations d'assainissement non collectif

La réglementation « assainissement » a évolué en 2015 avec la parution d'un nouvel arrêté ministériel en date du 21 juillet 2015, relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif. Cet arrêté précise et renforce l'obligation faite aux maîtres d'ouvrage de réaliser un bilan annuel de fonctionnement de leur système d'assainissement, incluant les réseaux de collecte et les stations d'épuration.

Ainsi, le rapport annuel de Viriat, dont un exemplaire est joint à la présente note de synthèse, accompagnera le rapport annuel du système d'assainissement de la commune de Bourg-en-Bresse qui traitera de l'ensemble des réseaux de collecte des communes raccordées sur la station d'épuration (Viriat, Péronnas, une partie de St Denis lès Bourg et une partie de la CC de la Vallière (St Just, Ceyzeriat, Revonnas et Montagnat). Ce rapport annuel de la commune de Bourg en Bresse se décline autour de 3 cahiers :

- le cahier 1 qui présente une synthèse globale du système d'assainissement et une évaluation de son impact global sur le milieu naturel. Ce cahier intègre les données disponibles relatives aux communes raccordées. Il rend compte également du suivi de la qualité de la rivière.
- le cahier 2 qui concerne toutes les données relatives au réseau avec une partie pour chaque maître d'ouvrage de la compétence « collecte »
- le cahier 3 détaille le fonctionnement de la station d'épuration : les charges entrantes et les charges rejetées, le bilan des sous-produits éliminés, la synthèse des principaux paramètres de performance.

Pour Viriat, l'objectif du bilan est d'établir une synthèse des opérations de surveillance réalisées sur les ouvrages d'assainissement de la Commune, de justifier de la qualité et de la fiabilité des dispositifs de mesure, d'analyser les performances et les éventuels problèmes de fonctionnement rencontrés.

Le bilan réalisé par les services techniques de la Commune comprend :

- une présentation
- les opérations d'entretien et de suivi des infrastructures
- le suivi de la pollution
- le programme des travaux d'investissement

Ce rapport est ensuite transmis à la Ville de Bourg en Bresse qui s'occupe de transmettre les rapports sur les réseaux des communes rattachées à la STEP et le bilan annuel du fonctionnement de la station d'épuration au service de la police de l'eau et à l'agence de l'eau.

Il est à noter que les statuts de la nouvelle Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse indiquent que le transfert de la compétence assainissement devra se réaliser au plus tard pour le 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de prendre acte de la communication du bilan annuel 2016 du fonctionnement du réseau d'assainissement

Eléments de discussion

En réponse à la proposition de Mme Mercier, Conseillère municipale, M. Chevillard indique que le bilan de fonctionnement du système d'assainissement 2016 sera mis en ligne sur le site internet.

6. INFORMATIONS

Jean-Luc Chevillard, Adjoint au Maire délégué à l'assainissement, l'urbanisme appliqué et droits des sols, rappelle la tenue de la Commission Assainissement le jeudi 2 mars à 18 H 30 au cours de laquelle le projet d'assainissement collectif par lagunage et filtration par roseaux du quartier de Tanvol sera examiné. M. Chevillard invite tous les conseillers municipaux intéressés par le sujet à participer à la réunion de la commission.

Jean-Paul Boucher, Adjoint au Maire délégué au développement durable et à la communication indique que le bulletin municipal a été distribué et mis en ligne sur le site internet.

Michel Brevet, Adjoint au maire délégué aux Bâtiments, à la Voirie, à l'Accessibilité, à la Sécurité Incendie, et au Cimetière, indique que des travaux de reprise de voirie sont en cours : chemin des Baisses entre le carrefour Route des Greffets jusqu'au carrefour des Patales), chemin du Lavoura (devant la salle des familles, sécurisation du carrefour devant la salle des familles et devant la SEEC), chemin des Murailles, chemin de la Cambuse. Enfin les travaux d'installation du mobilier urbain et le traçage des places de parking situées derrière la salle des fêtes sont en cours.

Luc Genessay, Conseiller municipal délégué au développement urbain et à la planification, fait part des discussions ayant eu lieu lors de l'Assemblée Générale du SIEA. Il a été notamment proposé pour permettre au SIEA de poursuivre le déploiement de la fibre optique soit de solliciter auprès des communes une cotisation de 5 euros par habitant soit de recouvrer directement auprès des habitants un impôt d'un montant équivalent. M. le Maire indique que la mise en place de l'une ou l'autre des solutions avancées nécessite des vérifications juridiques. Luc Genessay précise que Damien Abad, Président du Département de l'Ain a posé des conditions préalables au versement de nouvelles participations financières départementales : la définition d'un business plan plus clair, plus efficace et plus responsable ; la refonte de la gouvernance, l'association des financeurs à la démarche. Catherine Mercier indique qu'une autre solution pourrait être de stopper le développement du réseau. M. le Maire indique que la discussion actuelle entre le Département et le SIEA porte sur le fait de lier, ou non, le financement des investissements 2017-2018 à la refonte préalable de la gouvernance. Enfin Luc Genessay indique que le SIEA envisage de lancer une démarche de GPU (processeur graphique) permettant la mise en ligne des PLU.

Claude LAURENT, Adjoint au Maire délégué aux Finances, à l'Economie, à l'Administration générale et à la Sécurité, rappelle que la Commission des Finances qui examinera le budget primitif 2017 aura lieu le mardi 14 mars prochain à 18 h 30.

Myriam Brunet, Adjointe au Maire déléguée à la Culture, au Patrimoine et au fleurissement, rappelle la tenue des assemblées générales de l'association Amitiés Viriat Sorbolo et du Comité de fleurissement qui auront lieu respectivement le 16 et le 17 mars. Par ailleurs, l'association Prosper Convert organisera, parallèlement à la cérémonie du 8 mai, un défilé de voitures américaines anciennes de la seconde guerre mondiale.

Emmanuelle Merle, Adjointe au Maire déléguée à la cohésion sociale et à la vie associative rappelle la tenue de la commission mixte Vie associative et Petite enfance, enfance, jeunesse et vie scolaire pour l'examen des propositions d'attribution de subvention le 9 mars prochain. Par ailleurs, Emmanuelle Merle indique que le recensement obligatoire de la population s'est déroulé dans de bonnes conditions et s'est achevé comme prévu le 19 février dernier. Les résultats officiels seront communiqués dès que l'INSEE les aura transmis. Afin d'organiser les permanences des 4 tours des élections à venir, Emmanuelle Merle invite chacun à réfléchir à ses disponibilités. Un tableau de permanence sera diffusé lors du prochain conseil afin d'organiser la tenue des bureaux de vote les 23 avril et 7 mai.

Annick Lacombe, Adjointe au Maire déléguée aux personnes âgées, handicapées, aux nouveaux habitants et aux animations annonce la tenue d'un COPIL Haissor le 23 mars prochain (les locataires postulants seront rencontrés en avril). Dans le cadre du COPIL coordination des structures séniors, des ateliers vont être mis en place, à partir du 13 mars, par l'ADAPA pour une initiation à la manipulation des tablettes numériques. Quant au carnaval dont le thème est « les personnages fantastiques » (fées, elfes, lutins....) il aura lieu le samedi 18 mars.

M. le Maire rappelle la tenue de la commémoration 19 mars, journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie, qui débutera à 9 heures à Bourg en Bresse et se poursuivra par un dépôt de gerbe à 11 h 30 aux monuments aux morts de Viriat.

En réponse à la question de Jean-Louis Jobazet, Conseiller municipal, il est indiqué que les communes qui ne disposent pas de stations biométriques ne pourront plus réaliser les cartes d'identité à compter du 15 mars. Les communes équipées de station biométrique comme Viriat délivreront les nouvelles cartes d'identité. Cela ne devrait pas engendrer un surcroît de travail dans la mesure où le recueil des données préalable à l'établissement de la carte d'identité et la remise (qui pourra avoir lieu directement au domicile de l'utilisateur) sont modifiés.

M. le Maire lève la séance 22 h 30.